AVIGNON
Ville d'exception

DGA PILOTAGE DE LA PERFORMANCE
& DES RESSOURCES
DEPARTEMENT JURIDIQUE
AG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 16 DECEMBRE 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	43	53

L'an deux mille vingt-trois, le 16 décembre 2023 les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2023

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , Mme LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme GAILLARDET, M. DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN , Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE.

ETAIENT REPRESENTES :
Mme Catherine GAY par Mme CLAVEL
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme LABROT
Mme Laurence ABEL-RODET par Mme GAILLARDET
M. Bernard AUTHEMAN par M. NAHOUM
Mme BOUHASSANE par Mme HADDAOUI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme BAREL par Mme PERSIA
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. BISSIERE

La séance est ouverte à 9H00 par Mme le Maire, Présidente.

VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de Mme Frédérique CORCORAL en qualité de Secrétaire de Séance.

Mme Frédérique CORCORAL est désignée comme Secrétaire de Séance.

Votes : - ADOPTE – Ne participent pas au vote : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

VOTE DU PROCES-VERBAL DE SEANCE :

Mme le Maire propose l'adoption du vote du procès-verbal de séance du 25 novembre 2023.

Votes : - ADOPTE – Ne participent pas au vote : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

ORDRE DU JOUR :

DCM_2023_04_001	1 – FINANCES : I - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Principal.
DCM_2023_04_002	2 - FINANCES : II - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la Restauration scolaire.
DCM_2023_04_003	3 - FINANCES : III - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des Activités Aquatiques.
DCM_2023_04_004	4 - FINANCES : IV - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des Locations commerciales.
DCM_2023_04_005	5 - FINANCES : V - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du Crématorium.
DCM_2023_04_006	6 - FINANCES : VI - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la Chambre funéraire.
DCM_2023_04_007	7 - FINANCES : Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2024.
DCM_2023_04_008	8 - FINANCES : Tableau des amortissements.
DCM_2023_04_009	9 - FINANCES : Fongibilité des crédits.

DCM_2023_04_010	10 - PATRIMOINE - URBANISME : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Prescription de la révision - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.
DCM_2023_04_011	11 - TRANSITION ENERGETIQUE - URBANISME : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
DCM_2023_04_012	12 - TRANSITION ENERGETIQUE : Principe de la Délégation de Service Public pour la conception / la réalisation et l'exploitation d'un réseau public de chaleur et de fraicheur.
DCM_2023_04_013	13 - GRANDS PROJETS NPNRU - HABITAT : Opération en NPNRU « Grands-Cyprès / Trillade » : Elargissement du périmètre du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement dans le cadre d'un avenant n°1.
DCM_2023_04_014	14 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU et aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020/2025).
DCM_2023_04_015	15 - TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2024.
DCM_2023_04_016	16 - TOURISME : Halte nautique - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2024.
DCM_2023_04_017	17 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».
DCM_2023_04_018	18 - PREVENTION - SECURITE : Convention conclue entre l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions et la Ville d'Avignon pour l'émission et le suivi des Forfaits de Post Stationnement.
DCM_2023_04_019	19 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération de la redevance "terrasse" et "étalage" au profit de certains établissements situés entre la Rue Luchet et la Place Saint Lazare suite aux travaux de requalification - Année 2023.
DCM_2023_04_020	20 - ACTION SOCIALE : Commission Communale d'Accessibilité.
DCM_2023_04_021	21 - SANTE PUBLIQUE : Convention entre la MILDECA et la Ville d'Avignon portant sur le financement triennal des actions portées par la Ville dans le cadre de l'appel à projets " Prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire".
DCM_2023_04_022	22 - ACTION CULTURELLE : Conventions d'acomptes 2024 - Associations culturelles conventionnées.

DCM_2023_04_023	23 - ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023 / 2024.
DCM_2023_04_024	24 - CITE EDUCATIVE : Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du plan d'actions de la Cité éducative pour l'année scolaire 2023 / 2024.
DCM_2023_04_025	25 - SPORTS : Avenants aux conventions triennales d'objectifs liant la Ville aux Clubs sportifs - Versement du premier acompte de la subvention 2024 aux clubs conventionnés.
DCM_2023_04_026	26 - PERSONNEL : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions.
DCM_2023_04_027	27 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents en matière de ressources humaines.
DCM_2023_04_028	28 - FINANCES : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux de la Ville d'Avignon.

1 – FINANCES : I - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Principal. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.
Prises de parole :
Mme LAGRANGE
M. CERVANTES
M. BISSIERE
Mme RIGAULT
Réponses :
M. FOURNIER
M. TUMMINO
M. MARTINEZ-TOCABENS
M. DE BENITO
M. DESHAYES
M. BEYNET
M. NAHOUM
Prises de parole :
M. REZOUALI
Mme LAGRANGE
M. CERVANTES
Réponses :
M. PEYRE
Mme le MAIRE

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, du Budget principal, pour la somme de 242 105 442 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **ADOPTE** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 466 050 € au titre de l'exercice 2024 conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-2 du CGCT ;
- **ADOPTE** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 2 269 520 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **ADOPTE** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 4 808 923 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **ADOPTE** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 8 452 000 € au titre de l'exercice 2024, sur le chapitre 65 et le compte 657362 ;
- **ADOPTE** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 200 000 € au titre de l'exercice 2024, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;
- **ADOPTE** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2024, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOPTE** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2024, sur le chapitre 65 et le compte 65741 ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget principal ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE.

2 – FINANCES : II - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la Restauration scolaire. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 4 868 908 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

3 – FINANCES : III - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des Activités Aquatiques. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 11 391 138 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

4 – FINANCES : IV - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des Locations commerciales. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales, la somme de **1 037 020** € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

5 – FINANCES : V - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du Crématorium. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe du Crématorium, la somme de 1 442 499 € en recettes en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

6 – FINANCES : VI - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la Chambre funéraire. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, en équilibre en recettes et en dépenses (206 203 €).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Se sont abstenus : Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

7 – FINANCES : Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2024. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **FIXE** les taux à appliquer pour l'année 2024, à chacune des taxes directes locales comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42,44%** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%** ; Taxe d'habitation : **20,49%**,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE - N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

8 – FINANCES : Tableau des amortissements. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le nouveau tableau d'amortissement tel qu'annexé ;
- **APPROUVE** le montant de 3 000 € pour les biens de faible valeur ;
- **RETIENT** le caractère linéaire des amortissements tel que précisé dans le règlement budgétaire et financier ;
- **APPROUVE** son applicable à compter du 1er janvier 2024 date du passage à la M57 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- ADOPTE - N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

9 – FINANCES : Fongibilité des crédits. ***M. PEYRE, Rapporteur***

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** de disposer de la capacité de procéder à la fongibilité de crédits selon un cadre exposé ci-dessus pour un taux maximum de sept et demi pour cent.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept et demi pour cent du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

10 – PATRIMOINE - URBANISME : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Prescription de la révision - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation. ***M. GIORGIS, Rapporteur***

M. GIORGIS rapporte la délibération.
Prise de parole :
Mme PERSIA
Réponses :
M. GONTARD
M. GIORGIS

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **PROPOSE** au Préfet de prescrire la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable d'Avignon selon les objectifs et les modalités de concertation définis ci-dessus,
- **PROPOSE** au Préfet la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme d'Avignon pour permettre sa mise en compatibilité avec le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable d'Avignon.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

11 – TRANSITION ENERGETIQUE - URBANISME : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. ***Mme PORTEFAIX, Rapporteur***

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.
Prises de parole :
M. CERVANTES
M. RUAT
Réponse :

M. GONTARD

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DEFINIT** pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergie renouvelables dans les plans annexés à la présente délibération,
- **TRANSMET** via l'intercommunalité qui dispose des moyens SIG les propositions de zones présentées en annexe et sous forme cartographique SIG, au référent préfectoral, grâce au site démarche simplifiée ENR et à l'adresse : ddtmtransitionenergetique@gard.gouv.fr ou ddt-zones-acceleration-enr@vaucluse.gouv.fr,
- **DECIDE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Référent préfectoral unique du Vaucluse, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon afin qu'il porte le débat en Conseil Communautaire sur la cohérence territoriale des zones d'accélération à l'appui du Schéma Directeur des Energies Renouvelables, Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en charge du SCoT,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

12 – TRANSITION ENERGETIQUE : Principe de la Délégation de Service Public pour la conception / la réalisation et l'exploitation d'un réseau public de chaleur et de fraicheur. ***Mme PORTEFAIX, Rapporteur***

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.
Prises de parole :
Mme LAGRANGE
M. REZOUALI
M. RUAT
Réponse :
M. DE BENITO

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le principe de la délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau public de chaleur et du réseau public de fraicheur,
- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport de principe ci-annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à lancer la procédure de Délégation de Service Public, à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure, et à signer tout document y afférent.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

13 – GRANDS PROJETS NPNRU - HABITAT : Opération en NPNRU « Grands-Cyprès / Trillade » : Elargissement du périmètre du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement dans le cadre d'un avenant n°1. ***M. BLUY, Rapporteur***

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 permettant l'élargissement du périmètre de concession confiée à la SPL Grand Avignon Aménagement pour intégrer dans sa réflexion les abords des résidences « Parrocel » et « Treilles Blanches »,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. N'ont pas participé au vote : Mme HELLE, Mme LABROT, M. GONTARD, M. PEYRE, M. RENOUARD, M. BISSIERE.

14 – HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU et aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020/2025). ***M. BLUY, Rapporteur***

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, Fonction 70, Programme ATSP03, Opérations 2021OP1047 et 2021OP1124,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

15 – TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2024. ***M. TUMMINO, Rapporteur***

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du camping municipal du Pont d'Avignon à compter du 1er janvier 2024,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE

16 – TOURISME : Halte nautique - Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2024. ***M. TUMMINO, Rapporteur***

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** la grille tarifaire de la Halte Nautique d'Avignon à compter du 1er janvier 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

17 – MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ». ***M. MARTINEZ TOCABENS, Rapporteur***

M. MARTINEZ-TOCABENS rapporte la délibération.
Prise de parole :
M. REZOUALI
Réponse :
M. MARTINEZ-TOCABENS

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés le tableau annexé à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

18 – PREVENTION - SECURITE : Convention conclue entre l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions et la Ville d'Avignon pour l'émission et le suivi des Forfaits de Post Stationnement. ***M. MARTINEZ TOCABENS, Rapporteur***

M. MARTINEZ-TOCABENS rapporte la délibération.
Prises de parole :
Mme PERSIA
Mme RIGAULT
Réponse :
M. MARTINEZ-TOCABENS

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** les termes de la convention ci-jointe conclue avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour la période 2024 / 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA. N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

19 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération de la redevance "terrasse" et "étalage" au profit de certains établissements situés entre la Rue Luchet et la Place Saint Lazare suite aux travaux de requalification - Année 2023. ***Mme LEFEVRE, Rapporteur***

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ACCORDE** une remise gracieuse, pour cette année 2023, de la redevance d'occupation du domaine public "terrasse" et "étalage" à certains établissements impactés par les travaux de

requalification (phases 6 et 7bis) réalisés entre la Rue Luchet et la Place Saint Lazare,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

20 – ACTION SOCIALE : Commission Communale d'Accessibilité. ***M. HOKMAYAN, Rapporteur***

M. HOKMAYAN rapporte la délibération.
Prise de parole :
Mme RIGAULT
Réponses :
M. HOKMAYAN
M. FOURNIER

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** que la gestion et l'animation de la Commission Communale d'Accessibilité sont désormais assurées par la Ville d'Avignon,
- **APPROUVE** que la Commission Communale d'Accessibilité soit composée de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentants les personnes en situation de handicap, de personnes âgées, d'acteurs économiques, et d'habitants de la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – N'ont pas participé au vote : Mme LAGRANGE, Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE.

21 – SANTE PUBLIQUE : Convention entre la MILDECA et la Ville d'Avignon portant sur le financement triennal des actions portées par la Ville dans le cadre de l'appel à projets " Prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire". ***Mme CLAVEL, Rapporteur***

Mme CLAVEL rapporte la délibération.
Prise de parole :
Mme PERSIA
Réponse :
Mme CLAVEL

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** les termes de la convention annexée conclue avec la MILDECA,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL représentés par Mme PERSIA.

22 – ACTION CULTURELLE : Conventions d'acomptes 2024 - Associations culturelles conventionnées. ***M. NAHOUM, Rapporteur***

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** les conventions d'acompte jointes en annexe et leurs montants,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal de la Ville, compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. N'ont pas participé au vote : Mme HELLE, M. NAHOUM, M. AUTHEMAN, M. BISSIERE.

23 – ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023 / 2024. ***M. NAHOUM, Rapporteur***

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** la convention type annexée,
- **FIXE** le montant des subventions accordées,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

24 – CITE EDUCATIVE : Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du plan d'actions de la Cité éducative pour l'année scolaire 2023 / 2024. ***Mme GAGNIARD, Rapporteur***

Mme GAGNIARD rapporte la délibération.
Prise de parole :
M. REZOUALI
Réponses :
M. NAHOUM
Mme le Maire

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** le principe de la signature de la convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale portant sur ces deux projets spécifiques dans le cadre du dispositif « Cité éducative » sur l'année scolaire 2023/2024,
- **FIXE** le montant de 48 500 € de la subvention accordée au CCAS à ces deux projets,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tous documents nécessaires s'y rapportant.

- ADOPTE – N'ont pas participé au vote : Mme HELLE, M. NAHOUM, Mme HADDAOUI, Mme CLAVEL, Mme LEPAGE.

25 – SPORTS : Avenants aux conventions triennales d'objectifs liant la Ville aux Clubs sportifs - Versement du premier acompte de la subvention 2024 aux clubs conventionnés. ***Mme HADDAOUI, Rapporteur***

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.
Prise de parole :
M. REZOUALI
Réponses :
Mme HADDAOUI
Mme le Maire

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs, et les termes des conventions annuelles pour les trois clubs de glace,
- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2024, aux clubs sportifs conventionnés, pour un montant global de : **884 675 €**,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – N'ont pas participé au vote : Mme MINSSEN, M. FOURNIER, M. PETITBOULANGER.

26 – PERSONNEL : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions. ***M. FOURNIER, Rapporteur***

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ACCORDE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux avec les syndicats professionnels selon la liste annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

27 – PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents en matière de ressources humaines. ***M. FOURNIER, Rapporteur***

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **CONFIRME** les recrutements, à temps complet et à temps non complet des postes recensés dans le tableau,
- **ACCORDE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire en vigueur et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

28 – FINANCES : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux de la Ville d'Avignon. ***M. FOURNIER, Rapporteur***

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de 15 000 € au bénéfice du COSSLMA,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur la ligne 65748,
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE –

QUESTIONS ORALES

Question de M. RUAT

Mme le Maire,

Avignon - comme vous le rappelez - est une Ville d'Exception avec un grand passé. Mais, il me semble que beaucoup d'Avignonnais n'en sont pas conscients et, hormis la période papale qui est assez connue par les noms de rues aux noms des différents papes qui y ont exercé, l'histoire d'Avignon est peu connue.

Nommer les rues par le nom de ceux qui ont fait l'histoire d'Avignon semble être la meilleure façon de les faire connaître. Je vais me permettre de vous proposer deux d'entre eux.

Le premier, M. Robert BAILLY, décédé en 1987, grand écrivain et historien qui a écrit plusieurs livres retraçant l'histoire d'Avignon, l'un des plus enrichissant de mon point de vue semble être « Chronique et histoire d'Avignon en 365 jours ».

Je sais qu'il y a une petite place qui porte déjà son nom mais il me parait mériter une rue assez importante.

Le deuxième, c'est justement pour me faire le relais de M. Robert BAILLY qui aurait souhaité qu'une rue d'Avignon porte le nom de l'un des plus fervents défenseurs d'Avignon.

Cet homme, premier podestat de la république d'Avignon, osa défier Louis VIII en 1226 et son immense armée. En effet, Avignon avait épousé la cause albigeoise et Louis VIII, parti en croisade contre Raymond de TOULOUSE, voulut soumettre Avignon à sa merci mais il trouva, face à lui, cet illustre défenseur qu'était Spinus de SURREXINA et qui, avec moins de 10.000

hommes, tint tête à Louis VIII du 6 juin au 12 septembre 1226 et qui ne rendit les armes que par manque de nourriture, d'armes et à cause de la maladie.

Mme le Maire, seriez-vous prête à donner le nom de Spinus De SURREXINA et Robert BAILLY à des rues d'Avignon ?

Je vous remercie.

Réponse de Mme GAILLARDET :

Monsieur,

Vous suggérez de donner les noms de Robert BAILLY et SPINUS De SURREXINA à deux rues d'Avignon. Je souhaite vous rappeler quelques éléments.

Lorsqu'il s'agit de la dénomination des rues de notre Ville, la parole est donnée aux conseils de quartier. En effet, quand il s'agit de renommer une rue, les conseillers de quartier votent pour le nom qui sera attribué à cette nouvelle voirie de leur secteur.

Concernant Robert Bailly, comme vous l'évoquez une place porte déjà son nom.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'à Avignon seules 3,1% des voies portent le nom de femmes illustres. Il est important de faire place, dans l'espace public, à plus d'égalité et cela passe notamment par le nom des rues.

Ainsi, nous avons à cœur, quand il s'agit d'attribuer un nom de personnalité emblématique de l'histoire avignonnaise ou de l'histoire de France à une rue, une place ou un équipement, de mettre en valeur une femme ou bien un couple célèbre. Dans votre question, vous proposez deux noms de figures masculines.

****

Question de M. PRZYBYSZEWSKI

Madame le Maire,

Lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier, vous avez décidé d'offrir la gratuité du stationnement sur certains parkings publics de la Ville, à l'occasion des festivités de Noël.

Or, sans qu'aucune campagne d'information n'ai été faite, plusieurs personnes qui venaient faire leurs achats dans le centre-ville et qui ignoraient cette mesure de gratuité, ont, le samedi 02 décembre, payé leur stationnement aux horodateurs qui n'avaient pas été programmés.

Sans vouloir imaginer que la municipalité ait cherché, par cette petite erreur de gestion, à faire rentrer des recettes dans les caisses de la Ville, pourriez-vous nous dire ce qui s'est réellement passé et nous garantir que cela n'arrivera plus aux futurs visiteurs qui seraient, comme les précédents, en droit de demander le remboursement des sommes indûment perçues ?

Réponse de M. MARTINEZ-TOCABENS :

Monsieur,

La campagne de gratuité du stationnement de surface pendant les fêtes est une opération que la Ville d'Avignon conduit chaque année dès le premier weekend de décembre. Cette opération, connue de nombreux avignonnais et visiteurs de notre Ville, a par ailleurs été relayée dans le programme de Noël(distribué à 10 000 exemplaires), dans le magazine avignon(s) de décembre (distribué à 55 000 exemplaires), sur les réseaux sociaux de la Ville d'Avignon de manière régulière ainsi que sur avignon.fr.

Par ailleurs, les horodateurs affichent sur leurs écrans un message clair concernant cette mise en gratuité du stationnement.

****

Question de Mme MAGDELEINE

Madame le Maire

Ce sont huit nouveaux platanes qui sont à leur tour atteints par le champignon du chancre coloré et condamnés dans la rue des Teinturiers.

Par mesure de sécurité, ils viennent d'être tronçonnés en dessous de la base des branches, en attendant leur enlèvement, l'hiver prochain. Seulement la proximité avec le canal et son muret tout proche demandera une étude pour évaluer comment ne pas fragiliser alors les berges de cette rue si typique et historique. » Il s'agit de l'extrait d'un article de presse du 21 mai 2019.

Le dessouchage ou le rognage de souche après l'abattage des arbres n'est toujours pas fait quatre ans après. Alors que les commerçants de cette rue souhaitent enfin retrouver un dôme de verdure au-dessus de cette si belle rue pavée emblématique de notre cité dont la rangée de platanes participe largement à son charme.

Pouvez-vous nous indiquer, Madame le Maire, l'état d'avancement des travaux afin de déraciner les arbres atteints et d'en replanter de nouveaux ?

Réponse de M. BLUY :

Madame la Conseillère Municipale,

Avignon comme l'ensemble des villes de notre région est frappée par le chancre coloré, maladie du platane extrêmement contagieuse et fatale pour cette essence d'arbres.

La rue des Teinturiers est l'une des rues emblématiques de l'Intramuros avignonnais. Son alignement d'arbres, historiquement des ormes, hier des platanes, sont partie intégrante de son charme.

L'alignement des platanes de cette rue a été classé en 2012, ce qui oblige la mise en œuvre d'une procédure d'instruction auprès des architectes des bâtiments de France pour toute intervention. Cette procédure s'accompagne d'études qui sont en cours.

Les services de la Ville ont ainsi dû mettre en sécurité les arbres avérés malades et dangereux, en parallèle d'études sanitaires sur les essences de platanes, ainsi que des études patrimoniales, mais aussi des études concernant les ouvrages que sont les murs de soutènements et les passerelles. Une intervention de confortement aura lieu sur certaines passerelles dès le premier semestre 2024.

Face à cette situation, soumises à de nombreuses contraintes patrimoniales qui ralentissent la procédure, la Ville d'Avignon mène actuellement une réflexion afin de conduire des actions à plus court terme.

****

Question de Mme RIGAULT

Madame le Maire,

Pour la cinquième fois consécutive, la Ville vient de perdre un procès dans le dossier des vols de pièces à la fourrière municipale.

Jeudi 07 décembre 2023, soit la semaine dernière, la Ville prise en la personne de son maire en exercice a été reconnue coupable par la Cour d'Appel de Nîmes, des faits de dénonciation calomnieuse envers les deux ex-agents qu'elle avait désignés - à tort - comme étant les voleurs.

Cette nouvelle décision de Justice vient confirmer celle rendue en août 2022, par le Tribunal Judiciaire d'Avignon.

Il semblerait que les différentes parties aient décidé de se pourvoir en Cassation.

Il est à rappeler qu'en juin 2019, les deux lampistes ont bénéficié d'une RELAXE DEFINITIVE des faits de vols dont la Ville les accusait, les lavant à jamais de tout soupçon.

Pendant des mois, M. David FOURNIER qui, faut-il le rappeler, présidait la Commission de Discipline qui a révoqué les deux ex-agents, a eu beau jeu d'esquiver toutes nos questions orales prétextant – et de manière totalement erronée – qu'une procédure était en cours afin de ne pas nous répondre, alors qu'en réalité il s'agissait de deux procédures bien distinctes.

Or, si la Justice a blanchi ces deux personnes de manière définitive, peu importe s'ils se sont retournés ultérieurement contre le Maire et la municipalité pour calomnie, le fait est que le Tribunal d'Avignon les a innocentés de manière définitive.

Comme aurait pu le dire Lapalisse, s'ils sont innocents, c'est que ce ne sont pas les vrais voleurs qu'il convient alors de rechercher.

Il se trouve que dans les documents que j'ai transmis au Procureur de la République le 29 septembre dernier, au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, un certain nombre d'entre eux attestent que la DRH, la Direction Générale des Services, ainsi que le cabinet du Maire savaient depuis le début.

Madame le Maire, pourriez-vous nous dire quelles mesures vous avez prises pour rechercher les vrais voleurs quand vous vous acharniez sur deux innocents ?

Réponse de M. FOURNIER

Madame le Maire, Madame la conseillère municipale,

En premier lieu, je vous engage à relire attentivement le rendu de l'appel dont le jugement est bien différent de la première instance, et qui est revenu sur beaucoup de points.

Notre engagement sera toujours dans le sens de la préservation des droits de la collectivité.

En second point, à la lecture de vos écrits on peut encore une fois souligner que vous êtes une menteuse et que vous faite preuve d'incompétence. En effet, je n'ai jamais présidé comme vous l'écrivez, une commission de discipline. Et pour cause, un conseil de discipline est présidé par un juge professionnel.

Enfin, et comme toujours, nous ne ferons aucun commentaire sur le fond, car respectueux de la séparation des pouvoirs, nous ne commenterons pas une affaire encore en cours.

****

Question de M. RENOUARD

Mme le Maire, Mes Chers Collègues,

Lors du conseil communautaire de septembre 2022, le Grand Avignon a adopté le principe de création d'un pôle territorial.

Au fil des quinze mois qui se sont écoulés, ce qui devait n'être qu'un pôle territorial est devenu un véritable pôle métropolitain.

De nombreux conseils municipaux prennent position en faveur ou défaveur de cette nouvelle state qui pourrait prochainement voir le jour. Nous aimerions savoir quelle est la position de la majorité municipale d'Avignon. Etes-vous pour ou contre cette nouvelle strate du millefeuille administratif ?

Réponse de M. NAHOUM :

Monsieur le Conseiller Municipal,

Comme l'indique clairement le vote que nous avons eu, Madame le Maire et moi-même, lors de la commission départementale de coopération intercommunale en date du 2 octobre dernier, nous sommes CONTRE le pôle territorial.

****

Question de Mme MONTAGNAC

Madame le Maire, Mes chers collègues,

Nombreux sont les administrés qui se plaignent, depuis des années, de l'état déplorable des cimetières de la Ville.

Cette problématique récurrente concerne aussi bien le cimetière St Véran que celui de Montfavet, tant dans le défaut d'entretien des espaces verts que des problèmes de terrassement dans certaines allées.

Pas plus tard que dimanche dernier, un Président d'association – excédé - s'est de nouveau exprimé dans les colonnes de la presse locale pour dénoncer l'incurie de la Ville concernant une partie du carré 22 du cimetière de Montfavet régulièrement inondé lors d'épisodes pluvieux, rendant impossible l'accès aux tombes et risquant ainsi de provoquer à tout moment des accidents des personnes allant se recueillir sur les tombes de leurs proches.

Vous vous étiez engagés à résoudre ce problème en septembre 2022 puis en janvier 2023 mais à ce jour, toujours rien.

Contactée par un journaliste, la Mairie n'a pas souhaité répondre.

Madame le Maire, pourquoi ne procédez-vous pas aux travaux essentiels qui s'imposent ? Les familles pourraient alors accéder aux tombes de leurs défunts, lesquels méritent tout notre respect.

Je vous remercie."

Réponse de M. FOURNIER

Merci Madame le Maire, Madame la conseillère municipale,

Vous reposez strictement la même question que lors du dernier conseil municipal. Mais vous avez posé également une question sur ce sujet :

- Au conseil municipal du 17 juillet 2020

- Au conseil municipal du 18 décembre 2021
- Au conseil municipal du 26 novembre 2022
- Au conseil municipal du 30 septembre 2023

Mais également à chaque délibération présentée traitant des cimetières.

Je vous renvoie donc sur les réponses effectuées alors.

****

***ADMINISTRATION GENERALE** : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibération n°5 du 4 juillet 2020 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu.*

Mme RIGAULT souhaite avoir des renseignements sur le marché suivant : « Fourniture et livraison de sandwiches et préparations individuelles ».
Mme le Maire répond que ce marché répond aux situations d'urgence lorsque le service de cantine est inopérant le jour même. La volonté de la Ville est de fournir un repas aux enfants. Ce service peut être également étendu en cas de repas pris à l'extérieur à titre d'exemple sous la forme de pique-nique.

****

Madame le Maire, Présidente informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le samedi 24 février 2024.

La séance est levée à 13h40 par Madame le Maire, Présidente.

Pour le Maire par délégation,
Le 1er Adjoint,

Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance

Frédérique CORCORAL